



Description de service : <<Advanced Services – Fixed Price Cisco CIE Micro Engagement (CIE)>> Services avancés – Prix fixe Micro-engagement de Cisco pour les industries connectées et l'énergie (ICE) (ASF-ESG-CIE-ME)

Le présent document décrit l'offre de Services avancés à prix fixe : Micro-engagement de Cisco pour les industries connectées et l'énergie.

ASF-ESG-CIE-ME

Champ d'application

Évaluation ou architecture limitée pour une plateforme définie

Documents connexes : le présent document doit être lu conjointement avec les documents suivants, également présents sur le site www.cisco.com/ca/aller/descriptionsduservice/ : (1) Glossaire; (2) Liste des services non couverts. Tous les termes en lettres majuscules figurant dans cette description revêtent la signification qui leur est donnée dans le glossaire.

Vente directe par Cisco. Si vous avez souscrit ces Services directement auprès de Cisco pour votre propre usage interne, le présent document est intégré à votre Contrat-cadre de services, à votre Contrat de services avancés ou à tout autre contrat de service couvrant l'achat de services basés sur des Services avancés auprès de Cisco (« Contrat-cadre »). Si aucun Contrat-cadre de ce type n'a été conclu, la présente Description de service est alors régie par les conditions générales figurant dans le Contrat de conditions générales consultable sur http://www.cisco.com/web/CA/about/doing_business/legal/terms_conditions_fr.html. Si vous avez souscrit ces services directement auprès de Cisco à des fins de revente, ce document est intégré à votre Contrat pour les intégrateurs de systèmes ou à tout autre contrat de service couvrant la revente des Services avancés (le « Contrat-cadre de revente »). Si le Contrat-cadre de revente ne renferme pas les modalités d'achat et de revente des Services avancés Cisco ou les conditions générales analogues, la présente Description de service est régie par les conditions générales du Contrat-cadre de revente, ainsi que par les conditions générales exposées dans le Contrat de conditions générales de revente EDT, disponible à l'adresse suivante : http://www.cisco.com/web/CA/about/doing_business/legal/terms_conditions_fr.html. Aux fins du Contrat susmentionné, la présente description de service doit être considérée comme un Énoncé des travaux (« EDT »). En cas de conflit entre la présente description de service et le Contrat-cadre (ou annexe ou entente équivalente), cette description de service fait foi.

Vente par un revendeur agréé Cisco. Si vous avez souscrit à ces Services auprès d'un revendeur agréé Cisco, ce document n'a qu'un caractère informatif et ne constitue en aucun cas un contrat entre vous et Cisco. Le contrat (s'il y a lieu) qui régit la prestation de ce Service est celui établi entre vous et votre Revendeur agréé Cisco. Votre Revendeur agréé Cisco doit vous fournir ce document. Vous pouvez également en obtenir une copie, ainsi que d'autres descriptions des services proposés par Cisco, à l'adresse suivante : www.cisco.com/ca/aller/descriptionsduservice/.

Micro-engagement de Cisco pour les industries connectées et l'énergie (ICE) (ASF-ESG-CIE-ME)

Résumé du service

Le Micro-engagement de Cisco pour les industries connectées et l'énergie (ICE) fournit un ensemble limité de services d'évaluation ou d'architecture visant à optimiser les fonctionnalités de la plateforme et à aligner ces services sur les cas d'utilisation. Sont comprises l'identification des cas d'utilisation pertinents, l'évaluation ou la structuration de la plateforme et la fourniture des recommandations nécessaires. Ce service inclut une présence sur site de deux (2) semaines au maximum et se limite à une seule Plateforme, choisie par le Client à partir du tableau affiché ci-dessous.

Définition de la plateforme

Plateforme	Définition
Réseau sans fil industriel	<ul style="list-style-type: none"> Jusqu'à 20 points d'accès (Cisco 1552x) Jusqu'à 2 contrôleurs de réseau local (LAN) sans fil (WLC) Une (1) instance d'infrastructure MSE/Prime
Réseau étendu (WAN)	<ul style="list-style-type: none"> Jusqu'à 20 nœuds PE Une instance de Prime Carrier Management
Réseau de secteur (FAN)	<ul style="list-style-type: none"> Jusqu'à 5 Routeurs d'extrémité Un Centre distributeur de communications Pas de haute disponibilité ni de reprise après sinistre
Réseau IP	<ul style="list-style-type: none"> Jusqu'à 20 périphériques réseau Domaine de réseau unique

Réseau de fabrication en usine	<ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'à 20 périphériques réseau (points d'extrémité non compris) • Domaine de réseau unique
---------------------------------------	--

Produits livrables

Exigences et cas d'utilisation du Client
Évaluation des réseaux (existants)
Architecture des réseaux (nouveaux)
Recommandations et prochaines étapes

Lieu de la prestation

Les Services sont fournis aussi bien sur site qu'à distance.

Gestion de projets

Responsabilités de Cisco

- Fournir au Client la liste des membres désignés du personnel de Cisco et les rôles et responsabilités de chacun.
- Collaborer avec le Client en vue d'identifier les dépendances, les risques et les problèmes en lien avec l'achèvement réussi des Services.
- Fournir un Calendrier de projet où figurent les produits livrables, les étapes clés correspondantes, les événements planifiés relatifs au projet, les ressources et les délais convenus.

Responsabilités du Client

- Fournir au chef de projet (PM) Cisco la liste des membres du personnel, ainsi que les rôles et responsabilités de chacun.
- Veiller à ce que le personnel clé (notamment les responsables de la conception et de la planification de l'architecture, les spécialistes en ingénierie de réseau et les personnes responsables de l'exploitation du réseau) soit disponible pour fournir des renseignements et participer aux séances d'examen, aux ateliers et aux autres activités de collecte de renseignements.
- Identifier les personnes-ressources principales et leurs suppléants en tant que personnes-ressources habilitées pour le site.
- Participer aux réunions ou aux conférences téléphoniques d'évaluation du projet, le cas échéant.
- Assurer la coordination avec les tierces parties, notamment pour les services de téléphonie et de télécommunications nationaux, les produits livrables et les calendriers.
- Sauf disposition contraire prise entre les parties, veiller à ce que toute demande de renseignements ou de documentation en lien avec le projet et formulée par Cisco soit satisfaite dans les deux (2) jours ouvrables.
- Fournir une signature autorisée pour la livraison des produits Cisco dans les locaux du Client.

Exigences et cas d'utilisation du Client

Responsabilités de Cisco

- Rencontrer les parties prenantes du Client pour documenter les exigences en matière de réseau et les cas d'utilisation.
- Documenter les exigences spécifiques du Client, les cas d'utilisation, les implications architecturales et la solution proposée.

Responsabilités du Client

- Au besoin, participer à l'atelier à distance au cours duquel le Client devra communiquer ses exigences commerciales et techniques.
- Si Cisco le demande, fournir les schémas physiques ou logiques de réseau, relatifs à d'autres éléments de réseau pouvant s'avérer nécessaires à la prestation des Services.

Évaluation des réseaux (existants)

Responsabilités de Cisco

- Évaluer l'architecture réseau existante pour en vérifier la fiabilité, les performances et la sécurité.
- Analyser les configurations des périphériques par rapport aux meilleures pratiques.
- Évaluer les vulnérabilités de sécurité.
- Pour les réseaux sans fil, analyser la couverture et les interférences RF.
- Préparer et fournir une évaluation du réseau renseignant les résultats et les recommandations architecturales.

Responsabilités du Client

- Fournir un accès aux renseignements nécessaires sur le réseau, aux schémas, à la conception et aux documents de configurations, ainsi que tout personnel et/ou accès au site du Client final afin que Cisco puisse réaliser l'évaluation et les tests.
- Assurer la disponibilité du réseau, en vérifiant le respect des conditions environnementales adaptées et la disponibilité d'une alimentation adéquate et fiable au moins cinq (5) jours ouvrables avant l'évaluation.
- Si Cisco le demande, fournir les schémas physiques ou logiques de réseau, relatifs à d'autres éléments de réseau pouvant s'avérer nécessaires à la prestation des Services.
- Fournir tout matériel de test spécialisé, en fonction des exigences de Cisco.
- Examiner l'Évaluation du réseau avec Cisco.

Architecture des réseaux (nouveaux)

Responsabilités de Cisco

- Développer l'architecture requise des réseaux pour répondre aux caractéristiques de fiabilité, de performances et de sécurité identifiées.

- Fournir des recommandations et un modèle théorique pour la couverture de réseau RF (sans fil uniquement).
- Préparer et fournir une architecture des réseaux renseignant les résultats et les recommandations.

Responsabilités du Client

- Fournir un accès aux renseignements existants sur le réseau, aux schémas, à la conception et aux documents de configuration, ainsi que tout personnel et/ou accès au site du Client afin que Cisco puisse élaborer des recommandations de conception.
- Assurer la disponibilité du réseau, en vérifiant le respect des conditions environnementales adaptées et la disponibilité d'une alimentation adéquate et fiable au moins cinq (5) jours ouvrables avant l'évaluation.
- Si Cisco le demande, fournir les schémas physiques ou logiques de réseau, relatifs à d'autres éléments de réseau pouvant s'avérer nécessaires à la prestation des Services.
- Fournir tout matériel de test spécialisé, en fonction des exigences de Cisco.
- Examiner l'Architecture réseau avec Cisco.

Recommandations et prochaines étapes

Responsabilités de Cisco :

- Fournir un document indiquant les Recommandations relatives au réseau.
- Identifier la feuille de route de mise en œuvre et les prochaines étapes

Responsabilités du Client

- Convenir avec Cisco de la date à laquelle sera organisée la séance de constatations et de recommandations sur site.
- Désigner les principales parties prenantes fonctionnelles devant impérativement assister à la séance de recommandations.
- Examiner les Recommandations relatives au réseau avec Cisco.

Responsabilités générales du Client

- En cas d'endommagement ou de perte de l'équipement détenu par le Client lors de la mise en œuvre, ce dernier en assume l'entière responsabilité.

- Tous les renseignements (notamment les architectures, les conceptions, les topologies et les exigences) que le Client fournit sont supposés être à jour et valides pour son environnement actuel. Les Services réalisés par Cisco sont basés sur les renseignements fournis à ce dernier par le Client au moment des services.
- Le Client reconnaît que l'achèvement des Services dépend du fait qu'il s'acquitte de ses responsabilités, comme indiqué ci-après.
- Identifier le personnel du Client et définir le rôle de chacun dans la participation aux Services. Les membres d'un tel personnel peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, les spécialistes en ingénierie de planification et de conception de l'architecture et les spécialistes en ingénierie de réseau.
- Veiller à ce que le personnel du Client soit disponible pendant l'exécution des Services pour fournir des renseignements et participer aux séances de collecte de renseignements prévues (entretiens, réunions ou conférences téléphoniques par exemple).
- Les services d'assistance fournis par Cisco se limitent au conseil, à l'assistance et à l'orientation techniques.
- Le Client comprend et accepte expressément que les Services seront exécutés dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours civils à compter de l'envoi d'un Bon de commande à Cisco pour les Services décrits aux présentes.
- Sauf disposition contraire prise entre les parties dans le Contrat, tous les Produits livrables fournis par Cisco sont destinés à un usage interne par le Client et sont soumis aux conditions de confidentialité, de propriété et de licence précisées dans la section Vente directe par Cisco du présent document.

Facturation et achèvement

Facturation

Les Services sont facturés après leur réalisation.

Achèvement des Services

Cisco informera le Client par écrit une fois les Services réalisés. Le Client devra accuser réception de cette notification dans les cinq (5) jours ouvrables et attester par écrit que Cisco a bien réalisé les Services. Si le Client ne confirme pas la réalisation des Services ou ne justifie pas le refus des Services dans les cinq (5) jours ouvrables, la réalisation des Services est considérée comme acceptée conformément à la présente description de service.